

Arrêté N° POL-19/2024

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement sur la RN110 afin de permettre la réalisation de travaux de dépose du câble Basse Tension aérien par l'Entreprise ENSIO, le 29/01/2024 de 14h30 à 15h30.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux de dépose du câble Basse Tension par l'Entreprise ENSIO, le 29/01/2024 de 14h30 à 15h30 la circulation sera réglementée sur la RN110 de la manière suivante :

- **Circulation interrompue le temps de la dépose du câble Basse Tension aérien**
- **Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du chantier**
- **La Signalisation sera mise en place par l'Entreprise**
- **Des hommes Traffic sont prévus pour la coupure de la circulation**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries Mise en ligne le 30/01/2024
Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET.

